



RAPPORT DE GESTION 2016

DU GROUPE AGROGENERATION ET DE

AGROGENERATION SA





A Paris, le 21 avril 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration SA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets Ernst & Young et Autres et Finexsi-Audit, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

A handwritten signature in black ink that reads "Michael Bleyzer". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michael Bleyzer

Président du Conseil d'administration



TABLE DES MATIERES

<u>1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016 ET PERSPECTIVES</u>	5
<u>1.1 Activité d'AgroGeneration</u>	5
<u>1.2 Faits marquants de l'exercice 2016</u>	5
<u>1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés</u>	7
<u>1.4 Exposition du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration SA aux risques</u>	8
<u>1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats</u>	8
<u>1.6 Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées</u>	11
<u>1.7 Les activités du groupe en matière de recherche et développement</u>	12
<u>1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir</u>	12
<u>1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2016</u>	13
<u>2. PERIMETRE DU GROUPE</u>	13
<u>2.1 Sociétés du Groupe</u>	13
<u>2.2 Acquisitions et cessions de participations</u>	13
<u>3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT</u>	14
<u>3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration SA</u>	14
<u>3.2 Proposition d'affectation du résultat</u>	15
<u>3.3 Dépenses non déductibles</u>	15
<u>3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement</u>	15
<u>3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices</u>	15
<u>3.6 Rapport des commissaires aux comptes (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)</u>	16
<u>4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'AGROGENERATION SA</u>	18
<u>4.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos</u>	19



<u>4.2</u>	<u>Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos</u>	20
<u>4.3</u>	<u>Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration</u>	24
<u>4.4</u>	<u>Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale</u>	26
<u>4.5</u>	<u>Actions gratuites, stock-options, BSA, BSPCE et OSRANE</u>	27
<u>4.6</u>	<u>Informations relatives aux transactions réalisées sur les titres d'AgroGeneration SA par les dirigeants et les personnes assimilées</u>	28
<u>5.</u>	<u>INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION SA</u>	28
<u>5.1</u>	<u>Répartition du capital</u>	29
<u>5.2</u>	<u>Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration SA sur les titres émis</u>	30
<u>5.3</u>	<u>Participation des salariés au capital</u>	30
<u>5.4</u>	<u>Cours de bourse</u>	30
<u>5.5</u>	<u>Délégation d'augmentation du capital</u>	30
<u>5.6</u>	<u>Succursales existantes</u>	31
<u>6.</u>	<u>INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES</u>	31
<u>6.1</u>	<u>Protection de l'environnement</u>	31
<u>6.2</u>	<u>Programmes sociaux</u>	31
<u>7.</u>	<u>INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES</u>	32
	<u>ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES</u>	34
	<u>ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</u>	36
	<u>ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE</u>	38



1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016 ET PERSPECTIVES

1.1 Activité d'AgroGeneration

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia, le groupe est devenu un des cinq premiers producteurs agricoles en Ukraine avec près de 120 000 hectares contrôlés et a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

Cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis mars 2010, la société est contrôlée par le fonds d'investissement SigmaBleyzer qui a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

AgroGeneration emploie environ 1 400 employés qui gèrent 120 000 hectares de terres. Le groupe bénéficie d'une capacité de plus de 400 000 tonnes de production et 240.000 tonnes de stockage.

Autour de location de longue durée de terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec un recours maîtrisé des intrants, la recherche d'engrais et de semences de 1^{er} choix et un machinisme performant. AgroGeneration commercialise la production en direct sur le marché ukrainien et à l'export auprès d'acheteurs de premier rang.

Le groupe déploie son activité sur 5 régions en Ukraine (Lviv, Ternopil, Zhytomir, Sumy, Kharkiv) avec 12¹ fermes, deux centres opérationnels à Kharkiv et Lviv et un bureau central à Kyiv. Le siège social de la société est à Paris.

1.2 Faits marquants de l'exercice 2016

1.2.1 Situation géo-politique et économique

Après deux années de forte récession, on observe un redémarrage de l'économie ukrainienne qui a enregistré une croissance de 2,2% en 2016. La hryvnia, qui avait perdu les deux tiers de sa valeur sur les deux dernières années, s'est stabilisé en 2016 avec un taux UAH/€ de 28,40 au 31 décembre 2016. La Banque Nationale d'Ukraine a constitué des

¹ La cession de Zachepylivske LLC et Vybor LLC a été autorisée par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2016



réserves de devises à hauteur de 16,7 Milliards de dollars, et couvre ainsi 3,6 mois d'importation. Le pays a continué à bénéficier du soutien d'institutions internationales et en particulier du FMI qui a largement contribué à stabiliser la situation économique.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union Européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. La stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement.

Les terres exploitées par AgroGeneration se situant toutes en dehors des zones de conflit, le processus de récoltes, stockage et ventes n'a pas été affecté. Dans l'oblast de Kharlhiv, à l'Est du pays, le risque d'escalade militaire semble très limité. Au 31 décembre 2016, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 40 M€ et les semis du groupe dans l'oblast de Kharkiv portent sur une superficie de 58 324 ha.

1.2.2 Acquisition par Harmelia Investments Ltd de la société Agroholding Tornado

Pour mémoire, Harmelia Investments Ltd avait fait l'acquisition d'Agroholding Tornado, propriétaire d'un silo à grain d'une capacité de 39 100 tonnes, en février 2015. A la fin de l'exercice 2015, le groupe, considérant que certaines conditions de l'accord ayant motivé l'opération n'était plus remplies, a décidé de l'annuler.

Au cours de l'exercice 2016, Harmelia Investments Ltd a souhaité renouveler l'acquisition d'AgroHolding Tornado pour un montant total de 4,2 millions USD. L'acquisition a été définitivement réalisée le 1^{er} juin 2016.

1.2.3 Autorisation de la cession des filiales Zachepylivske LLC et Vybor LLC

Le Conseil d'administration a autorisé, le 19 décembre 2016, la cession par AgroGeneration Ukraine de la ferme de Zachepylivske LLC et Vybor LLC . Le groupe a en effet reçu une offre attractive pour céder cet ensemble représentant 3.800 hectares de terres cultivées (3,4% du total des hactares du groupe) ouvrant ainsi la voie, en échange, à l'acquisition de nouvelles terres, activement à l'étude.



1.2.4 Modification du régime spécial de TVA applicable aux sociétés agricoles

Le 24 décembre 2015, le Parlement Ukrainien a adopté la loi amendant le « Code fiscal ukrainien et certaines autres dispositions législatives ukrainiennes relatif au budget 2016 ». Les modifications sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016. Conformément à ladite loi, il a été mis fin au régime spécial de TVA applicable aux sociétés agricoles à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 6.12 (b) des comptes consolidés en date du 31 décembre 2016.

1.2.5 Contrat de prépaiement conclu avec Quadra Commodities

Le 6 avril 2016, AgroGeneration a annoncé avoir signé un contrat majeur de prépaiement pour une partie de sa récolte 2016 pour un maximum de 10 millions de dollars, avec la société Quadra Commodities. Quadra Commodities est une société suisse indépendante basée à Genève, spécialisée dans l'approvisionnement et le trading des matières premières agricoles, la gestion de la logistique (transport / manutention) et le financement des opérations agricoles. Il est précisé que ce contrat a été renouvelé avec succès en janvier 2017 pour une partie de la récolte 2017.

1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés

1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés

Les principaux éléments des comptes consolidés 2016 sont :

- production de 387 kT de céréales et oléagineux pour la campagne 2016 ;
- un chiffre d'affaires consolidé de 60,3 M€ ;
- une perte nette de (0,9) M€ compte tenu d'un profit opérationnel de 11,8 M€ et d'une perte financière de (12,5) M€ ;
- une situation nette de 65,4 M€ ;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie de 3,1 M€ et de dépôts à terme de 1,9 M€, de 39,8 M€.



1.4 Exposition du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration SA aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration SA sont confrontés sont les suivants :

- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque d'ordre politique et économique qui continue à être élevé ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;
- risque de change avec un impact potentiel significatif en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro sur les résultats financiers ;
- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence de politique groupe de garantie préalable sécurisée ;
- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats

1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés

(en k€)	2015	2016
Chiffre d'affaires	58 861	60 263
Actifs biologiques et produits finis - écart de juste valeur	18 921	22 182
Coût des ventes	(53 814)	(59 237)
Marge brute	23 968	23 208
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(13 417)	(11 834)
Autres produits et charges	855	403
Résultat opérationnel	11 406	11 777
Résultat financier *	(19 556)	(12 503)
Impôt	222	(162)
Résultat net	(7 928)	(888)
EBITDA**	19 941	19 382
Capitaux propres	69 462	65 434
Endettement net***	35 487	39 835
Endettement structurel ****	19 099	15 026

(*) Dont pertes de change latentes de 10,9 M€ en 2015 et 3,0 M€ en 2016

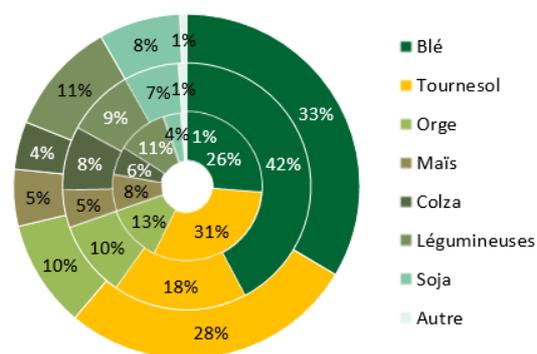
(**) EBITDA = résultat net augmenté des impôts, du résultat financier net, des dotations aux amortissements et provision et du résultat net des ventes d'immobilisations – voir détail en annexe du communiqué

(***) Endettement brut diminué de la trésorerie disponible et des dépôts de garantie affectés au remboursement de la dette bancaire – voir détail en annexe du communiqué

(****) Montant en principal du prêt octroyé par le BERD et montant des intérêts futurs capitalisés liés à l'OSRANE – voir détail en annexe du communiqué

1.5.2 Production et chiffre d'affaires

Sur cette campagne 2016, AgroGeneration a produit 387 200 tonnes de céréales et oléagineux (vs 376 300 en 2015) à iso-périmètre (109 000 hectares). AgroGeneration enregistre une très belle performance agronomique, avec des rendements à nouveau très au-dessus des acteurs ukrainiens, en particulier pour le maïs, le tournesol et les pois qui ont compensé la moindre performance du colza qui a souffert de conditions climatiques défavorables pendant l'hiver. Cette performance remarquable est le résultat de la politique de gestion agronomique rigoureuse du groupe qui consiste à piloter finement le ratio de marge brute à l'hectare au travers de la rotation des cultures et l'utilisation des intrants.



Dynamique de la répartition des récoltes de 2014 (cercle central) à 2016 (cercle extérieur)



Le chiffre d'affaires du groupe ressort à 60,3 M€ en hausse de 1,2 M€ grâce notamment à la proportion de tournesol, une culture très profitable.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

- 55,7 M€, de chiffre d'affaires lié à la vente de la production 2016 représentant 296 000 tonnes de céréales et oléagineux. La différence entre les tonnages produits et vendus tient à la part conservée pour les besoins propres de la société (semences et paiement d'une partie des fermages) et à un stock de 78 000 tonnes, plus élevé que l'an dernier, mettant ainsi à profit ses nouvelles capacités de stockage pour bénéficier de prix plus élevés en début d'année 2017 ;
- 3,5 M€ liés aux ventes des stocks N-1 ;
- 1,1 M€, de chiffre d'affaires liés aux autres produits et prestations de services (stockage, séchage).

1.5.3 Un EBITDA robuste

La marge brute est quasiment stable par rapport à l'an dernier à 23,2 M€ contre 24 M€ en 2015. AgroGeneration a compensé intégralement l'impact négatif de la variation de juste valeur sur les semis d'hiver et la hausse des coûts de production grâce à son excellente performance agronomique et aux effets de change positifs sur les coûts agricoles.

La variation de marge brute se répartit de la manière suivante :

- -5,6 M€ lié à la variation de l'écart de juste valeur des actifs biologiques (colza en particulier) ;
- -4,3 M€ liés à la hausse des coûts de production (lié au choix du groupe d'utiliser de façon plus intensive d'intrants) ;
- +4,0 M€ liés à l'augmentation des volumes (ventes et produits finis) ;
- +2,2 M€ liés à l'augmentation des prix agricoles ;
- +3,2 M€ liés à l'impact favorable de la dépréciation de la Hryvnia sur les coûts agricoles ;
- -0,2 M€ liés à des éléments divers.



En parallèle, les frais commerciaux, généraux et administratifs ont été réduits de 1,4 M€ et s'élèvent à 11,8 M€ sur l'exercice 2016, cette variation s'expliquant principalement par le succès de la politique rigoureuse de contrôle des coûts.

En outre, AgroGeneration a dû faire face à une diminution de la subvention de TVA de 2,3 M€ en 2016 suite à la décision gouvernementale fin 2015 de supprimer progressivement les subventions de TVA pour les sociétés agricoles.

Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA ressort à 19,4 M€ contre 19,9 M€ en 2015.

1.5.4 Résultat net en progression mais toujours impacté par les effets de change

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt, le résultat net s'est amélioré significativement avec une perte réduite à -0,9 M€ à comparer à -7,9 M€ en 2015.

Les charges financières se réduisent sensiblement cette année à 12,5 M€ contre 19,6 M€ et se décomposent comme suit :

- 7,5 M€ de coût net de la dette, dont 1,9 M€ liés aux intérêts des OSRANE/ Obligations et de 5,0 M€ aux intérêts nets des prêts bancaires
- 4,7 M€ de pertes de change sur les prêts contractés en dollars par le Groupe, dont 3 M€ de pertes latentes.

1.5.5 Une structure financière du groupe demeurant saine

Le Groupe bénéficie d'une structure financière solide, assurant sa pérennité à court et moyen terme.

Les flux de trésorerie générés par l'activité ressortent à 8,8 M€, malgré une augmentation du besoin en fonds de roulement due principalement à l'augmentation des stocks en fin d'année. Ces flux couvrent presque les intérêts payés dans l'année (9,2 M€). Par ailleurs la société a réalisé 3 M€ d'investissements sur cet exercice dont 0,7 M€ pour l'acquisition d'un silo de 39 000 tonnes. L'endettement net ressort à 39,8 M€ contre 35,5 M€ au 31 décembre 2015.

La dette structurelle du groupe baisse à 15 M€ au 31 décembre 2016 (contre 19,1 M€ en 2015) et représente 23% des capitaux propres qui s'élèvent à 65,4 M€. Cette dette



structurelle est composée de la quote-part des OSRANE comptabilisée en dette pour 9,7 M€ et de la dette contractée auprès de la BERD pour 5,3 M€.

La trésorerie disponible du Groupe s'élevé à 3,1 M€ au 31 décembre 2016 contre 3,9 M€ l'an dernier.

1.6 Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées qui sont essentiellement liées à la baisse des cours mondiaux des matières premières agricole et la situation géopolitique en Ukraine vous ont été présentées dans la **section 1.2** du présent rapport.

S'agissant des progrès réalisés, nous rappelons que le Groupe a confirmé pour la 3^{ème} année consécutive la solidité de son modèle économique, poursuivi avec succès la baisse de ses frais généraux, réussi à diversifier le financement des récoltes et bénéficie d'un bilan solide (voir **Section 1.5.3**).

1.7 Les activités du groupe en matière de recherche et développement

Pour répondre aux fortes exigences de performance du marché début 2013, le groupe (par le biais d'Harmelia et SigmaBleyzer à l'époque) a entamé des négociations avec Texas A&M AgriLife, l'une des universités agricoles les plus importantes et les plus renommées des États-Unis, pour s'associer dans l'optique d'améliorer les technologies agricoles en Ukraine grâce à une coopération scientifique. Les parties se sont mises d'accord sur l'échange de semences comme première étape d'amélioration des variétés par région ainsi que sur l'amélioration des pratiques agronomiques en se servant d'AgroGeneration comme base.

L'importance de ce partenariat peut être soulignée dans trois domaines principaux :

- Amélioration des pratiques de génie biologique et agricole en Ukraine ;
- Production de blé de nouvelle génération en Ukraine ;
- Recherche, développement et commercialisation de maïs hybrides en Ukraine.



1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Après deux années très difficiles en 2014 et 2015, l'économie ukrainienne a démarré son retournement avec une croissance de 2,2% en 2016 alors que le gouvernement poursuit son agenda de réformes structurelles pour relancer l'économie de façon pérenne.

Les tendances à moyen terme sur le marché des produits agricoles demeurent favorables compte tenu de l'enjeu mondial alimentaire à moyen terme. Les ventes à terme et à l'export continueront à être des leviers privilégiés par le Groupe.

Le Groupe exploitera jusqu'à 109 000 hectares et a décidé de privilégier à nouveau les cultures de printemps avec une augmentation significative des surfaces plantées de maïs et de pois.

Le financement de la campagne a été intégralement assurée avec des prêts bancaires auprès de Alfa-Bank Ukraine (35 M\$) et un contrat de prépaiement de 10 M\$ avec Quadra Commodities. Le Groupe a l'intention de poursuivre ses efforts afin de réduire ses frais financiers, en s'appuyant sur la situation économique stabilisée en Ukraine, et le montant de la dette à travers les remboursements anticipés d'OSRANE jusqu'au remboursement complet en mars 2019.

1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2016

En mars 2017, compte tenu de conditions météorologiques défavorables, le Groupe a constaté l'endommagement d'une partie des surfaces plantées en blé et colza d'hiver. L'effet potentiel des dégâts relevés est pris en compte dans l'évaluation des rendements des rendements utilisés dans le modèle de mesure de la juste valeur des actifs biologiques au 31 décembre 2016.

Enfin, dans le cadre de l'optimisation de ses terres agricoles par le Groupe, il a été décidé de céder une ferme située dans la province de Kharkiv représentant 3,800 ha (soit 3,8% du total des terres exploitées) (cf. **Section 1.2.3**). Une lettre d'intention a été signée en décembre 2016.



2. PERIMETRE DU GROUPE

2.1 Sociétés du Groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2016, ainsi que le taux de participation direct ou indirect d'AgroGeneration SA dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2 Acquisitions et cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé a été finalisée l'acquisition par Harmelia Investments Ltd de la société Agroholding Tornado (voir **Section 1.2.2**).

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration SA

3.1.1 *Présentation et méthodes d'évaluation des comptes*

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

3.1.2 *Chiffre d'affaires et résultats*

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration SA s'élève à 19,532 M€, en augmentation par rapport à 2015 (19,678 M€).

Le résultat d'exploitation est une perte de 0,586 M€. A noter que pour l'exercice 2015 la perte s'élevait à 2,593 M€.

Le résultat financier net est une perte de 20,686 M€ contre une perte de 43,323 M€ en 2015. Cette perte s'explique essentiellement par une provision de dépréciation de 17,3 M€ concernant l'ensemble de ses titres de participation (contre 36,9 M€ au 31 décembre 2015). Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 3.2 des comptes annuels d'AgroGeneration SA.

Le résultat net est une perte de 21,482 M€ contre une perte de 43,766 M€ en 2015.

3.1.3 Capitaux et autres fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 78,373 M€ contre 99,050 M€ € en 2015, soit une variation négative de 20,677 M€.

3.1.4 Délais de paiements (tous les montants sont issus du bilan donc TTC sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA)

Au 31 décembre 2016, le solde du poste Fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 4 055 438 € et comprend ce qui suit :

- Fournisseurs Tiers français : 31.249 €
- Fournisseurs Tiers étrangers : 323.891 €
- Fournisseurs Tiers – Factures non parvenues : 309.001 €
- Fournisseur Groupe : 3.391.297 €
- Fournisseur Groupe – Factures non parvenues : 0 €

Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

Date d'échéance	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total	%*
2016	12 613	2 580 762	615 362	215 536	322 165	3 746 437	20
2015	371 708	3 740 915	342 813	172 076	59 802	4 687 314	23
2014	7 527	894 340	241 337	2 823	70 486	1 216 513	9,7

* Par rapport au montant total des achats de l'exercice.

3.1.5 Prêts à moins de deux (2) ans conclus par AgroGeneration SA

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration SA conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

3.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette de 21,482 M€, en diminution significative par rapport à l'exercice 2015 (43,767 M€), que nous proposons d'affecter dans le compte Report à nouveau.

3.3 Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles).

3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration SA n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

3.6 Rapport des commissaires aux comptes (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice clos et ont été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé (**3.6.1**). D'autres conventions conclues antérieurement se sont poursuivies (**3.6.2**) ou ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice (**3.6.3**).

Ces conventions font l'objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

3.6.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

- **Prêt SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 600 000 USD** : le Conseil d'administration a autorisé le 29 mars 2016 la conclusion d'un prêt par SigmaBleyzer Investment Group LLC au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 600 000 USD d'une durée d'un an au taux d'intérêt de 12%. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.
- **Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 650 000 USD** : le Conseil d'administration a autorisé le 26 septembre 2016 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 650 000 USD d'une durée d'un an au taux d'intérêt de 12%. Le Conseil



d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.

- **Contrat de services conclu avec SigmaBleyzer Investment Group LLC** : le Conseil d'administration a autorisé le 19 décembre 2016 la conclusion d'un contrat de conseil avec SigmaBleyzer Investment Group LLC, d'une durée de 12 mois, en contrepartie d'une rémunération de 22 500 € par mois, outre le remboursement des frais de déplacement raisonnablement engagés, sur présentation des justificatifs correspondant et approbation préalable du Directeur Général de la Société. Cette convention sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

3.6.2 Conventions approuvées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Aucune convention approuvée au cours d'exercices antérieurs n'a été poursuivie au cours de l'exercice clos.

3.6.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, la convention suivante a été autorisée par le Conseil d'administration d'AgroGeneration SA :

- **Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 2 900 000 €** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Chaque tirage aura une maturité maximum de un (1) an et un taux d'intérêt de 12%. Ce taux d'intérêt pourra être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir. A la date des présentes, le montant des encours s'élève à 1.434.000 €.

3.6.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :



- **Prêt entre SBT Investments VI LLC et Harmelia Investments Limited** : par une convention de prêt en date du 2 avril 2015, SBT Investments VI LLC a accordé un prêt de 1 million de dollars à Harmelia Investments Limited, à un taux d'intérêt plus faible que les taux régulièrement pratiqués par les banques. Messieurs Michael Bleyzer et Lev Bleyzer, administrateurs de la Société, détiennent chacun plus de 10% de l'une des entités qui détient SBT Investments VI LLC. Il est précisé que le remboursement de ce prêt est intervenu au mois de mars 2017.
- **Convention de sécurité avec Safari Arms Holdings Limited et Harmelia Investments Limited** : en application d'une convention en date du 1^{er} février 2013 amendée le 4 janvier 2016, Safari-Arms Holdings Limited fournit des services relevant du domaine de la sécurité à différentes filiales d'AgroGeneration. Safari-Arms Holdings Limited est contrôlée par Monsieur Valery Dema, membre du Conseil d'Administration. Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 1 015 000 € hors taxes.
- **Convention de conseil entre Cordial Investment & Consulting Limited et Harmelia Investments Limited** : une convention de conseil en date du 28 novembre 2013 a été conclue entre Cordial Investment & Consulting Limited, et Harmelia Investments Limited. Monsieur Pierre Danon, Vice-Président du Conseil d'administration, est actionnaire majoritaire de Cordial Consulting Limited. Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 91 000 € hors taxes.
- **Convention de gestion entre SigmaBleyzer Investment Group LLC et Harmelia Investments Limited** : une convention de gestion, effective à compter du 1^{er} janvier 2016, a été conclue entre SigmaBleyzer Investment Group LLC et Harmelia Investments Limited, pour une durée de un an. Monsieur Michael Bleyzer et Monsieur Lev Bleyzer, administrateurs de la Société, détiennent chacun plus de 10% de SigmaBleyzer Investment Group LLC. Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 270.000 €. Cette convention est terminée depuis le 31 décembre 2016.



4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'AGROGENERATION SA

Nous vous rappelons que dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, Monsieur Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et Monsieur John Shmorhun exerçant les fonctions de Directeur général.

La vice-présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Pierre Danon.

4.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Vice-Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Pierre Danon	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Vice-Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Directeur général – Membre du Conseil d'administration	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Directeur général jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Membre du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Neal Warren Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018

4.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



Monsieur Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des fonds d'investissement les plus renommés en Europe de l'Est. Monsieur Bleyzer est également connu grâce à ses modèles d'affaires, qui associent les meilleures pratiques de management occidentales et l'expérience régionale extensive acquise dans les pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Monsieur Bleyzer est élevé en Union Soviétique où il poursuit ses études à l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Après avoir obtenu un mastère scientifique en électronique numérique et physique quantique, il mène tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan. En 1978, il émigre aux Etats-Unis et devient citoyen américain. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs postes aux niveaux opérationnel, management et directionnel au Texas, en Louisiane et en Europe.

Monsieur Bleyzer intervient sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences ciblées sur les investissements dans le monde entier. Auparavant membre du Conseil d'administration du Musée de l'Holocauste de Houston (Houston Holocaust Museum) et du Comité de conseil en investissements en technologie émergente du Texas (Texas Emerging Technology Fund Advisory Committee), M. Bleyzer est actuellement membre du Conseil consultatif du Centre d'investissements Thunderbird (Private Equity Center Executive Advisory Board), du Conseil global Thunderbird (Thunderbird Global Council) et du Conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, il est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

John Shmorhun – Directeur général et membre du Conseil d'administration



Monsieur John Shmorhun, ancien cadre chez DuPont, a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont dans ces régions. En tant qu'administrateur, il a supervisé pendant 8 ans les activités d'exploitation en Russie, en Ukraine et dans les pays CIS.

Avant sa nomination, il avait dirigé la création de DuPont Ukraine en tant que Directeur général, et supervisé les activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008. Avant de rejoindre DuPont, il a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il est titulaire d'un MBA de l'Institut du management international de Genève et d'une licence ès-sciences en ingénierie mécanique délivrée par l'Académie Navale des États-Unis. En 2010, Monsieur John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. Depuis 2013, il est Directeur général d'AgroGeneration SA.

Pierre Danon – Vice-Président du Conseil d'administration



Monsieur Pierre Danon est un entrepreneur français. Il siège actuellement aux Conseils d'administration de plusieurs sociétés en Europe. Il est Vice-Président de TDC A/S à Copenhague, au Danemark, administrateur non dirigeant chez Standard Life à Édimbourg, en Écosse.

Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées en génie civil, Pierre Danon possède également un mastère en droit de l'Université de Panthéon-Assas et un MBA de l'Institut Supérieur des Affaires (MBA de l'école de management HEC à Paris).

Durant 20 ans, il occupe plusieurs postes chez Xerox dans les domaines de la finance, des ventes, du marketing, du service clients et de la recherche avant d'accéder au poste de Président de Xerox Europe en 1998. En septembre 2000, il est nommé Président-Directeur général de BT Retail. Monsieur Pierre Danon est également membre du Conseil d'administration de British Telecom. En mars 2005, il est nommé directeur de l'exploitation chez Capgemini Group. En 2006, il aide le fonds d'investissement Babcock & Brown Capital lors de la prise de contrôle d'Eircom et en devient le Président de 2006 à 2008. En mai 2008,



il est nommé Vice-Président de TDC et participe à ce titre à l'introduction en bourse de novembre 2011. En septembre 2008, Monsieur Pierre Danon devient Président de Numericable-Completel, un poste qu'il occupe jusqu'en 2012. Depuis mai 2011, il conseille Volia, un câblo-opérateur basé à Kiev, en Ukraine, dont les principaux actionnaires sont Providence Equity Partners Fund (PEP) et SigmaBleyzer Fund (SBF). En avril 2013, il dirige la fusion entre AgroGeneration SA et Harmelia pour le compte de SBF.

Depuis 2013, Monsieur Pierre Danon est Vice-Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

Lev Bleyzer – Membre du Conseil d'administration



Monsieur Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable de l'exploitation journalière d'AgroGeneration SA. Né dans l'ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l'Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l'Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, il travaille pour un négociant en vins et devient l'un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer intègre le programme de management d'une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994 en tant que Vice-Président.

Monsieur Bleyzer est membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés d'Europe de l'Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis 2013, Monsieur Lev Bleyzer siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration SA. Il est également président du Comité de Rémunération et membre du Comité d'Audit.

Valery Dema – Membre du Conseil d’administration



Monsieur Valery Dema crée SIGMA Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, SIGMA Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets à SigmaBleyzer.

Monsieur Dema obtient une licence de l’Institut d’aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l’Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l’Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence).

Depuis 2013, Monsieur Valery Dema est membre du Conseil d’administration d’AgroGeneration SA.

Neal Warren Sigda – Membre du Conseil d’administration



Monsieur Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d’investissement et Président du Comité d’étude du portefeuille interne (Internal Portfolio Review Board). De 1995 à 1997, Monsieur Sigda a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu’à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, il avait passé plusieurs années dans le secteur de l’édition. Monsieur Sigda possède une licence de l’Université de Cornell et un mastère en management international de Thunderbird, l’École supérieure de management internationale américaine (American Graduate School of International Management) avec une option finances.

En tant que Partner, Monsieur Sigda s’implique dans la création ou la gestion de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d’administration, la direction du groupe de recherche sur les investissements SigmaBleyzer

(SigmaBleyzer Equities Research Group), la supervision des relations avec les investisseurs et le rôle de Leader de l'équipe Affaires (Deal Team Leader).

Depuis 2013, Monsieur Sigda est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA. Il est également président du Comité d'Audit et membre du Comité des rémunérations.

Guillaume James – Membre du Conseil d'administration



Monsieur Guillaume James est diplômé de l'Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Monsieur James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez POWEO (premier fournisseur indépendant de gaz et d'électricité en France).

Administrateur de Gravitation depuis 2008, Monsieur James siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration SA depuis 2014. Il est également membre du Comité des rémunérations.

4.3 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
Monsieur Michael Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur général du Conseil d'administration, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> - Texas Emerging Technology Fund : comité consultatif - Thunderbird : Conseil mondial - Thunderbird Private Equity Center : Comité exécutif et consultatif - Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) : Comité exécutif - Houston Museum of Holocaust : Administrateur
Monsieur John Shmorhun	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Directeur général - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur général et Président du Conseil d'administration d'Harmelia <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers</u>

		<u>exercices :</u> Néant
Monsieur Pierre Danon	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Vice-Président du Conseil d'administration - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - TDC (Tele Danmark Communications) – Vice-Président - Standard Life : Administrateur - CIEL Group : Administrateur - Volia : Président <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> - Numéricable : Président de 2008 à 2012
Monsieur Valery Ivanovich Dema	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)
Monsieur Lev Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer - Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de Volia Limited (Chypre) - Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre) - Administrateur de OISIW Limited (Chypre) - Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Braeside Limited (Chypre) - Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) - Administrateur de Ostrella Limited (Chypre) - Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) - Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) - Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) - Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) - Administrateur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) - Administrateur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) - Administrateur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) - Administrateur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis)

		<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis) - Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis) - Administrateur de Poltavaa Condited (Ukraine) - Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) - Administrateur de Covalact - Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
Monsieur Neal Warren Sigda	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité d'examen des portefeuilles de SigmaBleyzer - Membre du Comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer
Monsieur Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du CA de DreamJet Participations SAS - Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS - Président de GCMi Corporate SAS <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du CA de Gaz de Normandie SAS

4.4 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

4.4.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration SA n'a jamais alloué de jetons de présence ni aucune autre rémunération aux membres du Conseil d'administration.

4.4.2 Rémunération des membres de la Direction générale

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

Rémunération et autres avantages de Monsieur John Shmorhun

- Au 31 décembre 2016 :
 - Rémunération annuelle fixe de 283 000 € ;
 - Rémunération variable de 150 000 USD au titre de l'exercice 2015 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration;
 - Appartement de fonction ;



- Au 31 décembre 2015 :
 - Rémunération annuelle fixe de 285 000 € ;
 - Rémunération variable de 152 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
 - Appartement de fonction.

Il n'existe pas d'engagements différés relatifs à une indemnité de départ et/ou à une indemnité de non-concurrence entre AgroGeneration et le Directeur Général.

4.5 Actions gratuites, stock-options, BSA, BSPCE et OSRANE

Au cours de l'exercice 2016, AgroGeneration SA n'a attribué de stock-options aux mandataires sociaux.

Conformément à la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale mixte en date du 20 juin 2016, le Conseil d'Administration a attribué gratuitement au profit d'une catégorie des salariés de la Société, le 5 juillet 2016, 295 000 actions ordinaires d'AgroGeneration S.A., soit 0,29 % du capital d'AgroGeneration S.A.

La période d'acquisition des actions gratuites a été fixée à 1 an, soit le 5 juillet 2017, sous réserve que les salariés de la Société n'aient pas quittés la Société ou une société de son groupe préalablement à la date d'acquisition. La période de conservation des actions a également été fixée à 1 an à compter de la date d'attribution définitive des actions gratuites, soit jusqu'au 5 juillet 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de l'émission des OSRANE, et conformément aux termes et conditions du contrat d'émission des OSRANE, à l'issue de la troisième période d'intérêts, des demandes de remboursement anticipé de 4 051 OSRANE ont été enregistrées en vue de l'obtention de 858 812 actions nouvelles. Le Conseil d'administration a constaté le 26 septembre 2016, l'augmentation de capital de la société d'un montant nominal de 42 940,60 € par émission de 858 812 actions de 0,05 € de valeur nominale au titre du remboursement d'une partie des OSRANE émises.

En conséquence, au 31 décembre 2016, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock Options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
OSRANE*	590 031	122 726 448
Actions Gratuites	295.000	295 000
Total		127 815 365

* Le nombre total d'actions supplémentaires est calculé sur la base d'un ratio de remboursement de 208 actions par OSRANE

4.6 Informations relatives aux transactions réalisées sur les titres d'AgroGeneration SA par les dirigeants et les personnes assimilées

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé que les opérations ci-dessous, mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, ont fait l'objet de déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers :

Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument Financier	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
3 Octobre 2016	Demande de remboursement de 3.229 OSRANE	OSRANE	0.5208	619.968
21 octobre 2016	Donation / Acquisition de 1.800 OSRANE	OSRANE	-	-

5. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION SA

Le capital social est fixé au 31 décembre 2016 à la somme de 5 008 672,40 €. Il est divisé en 100.173.448 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

En raison des demandes de remboursement d'OSRANE, le capital social a été porté au cours de l'exercice 2017 à 5 027 184,40 €. Il est divisé en 100.543.688 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

5.1 Répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2016	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	57 264 394	57,17%
GreenAlliance	6 214 215	6,20%
Gravitation	4 099 302	4,09%
Cordial Investment and Consulting Ltd	1 193 148	1,19%
Public *	31 402 389	31,35%
Total	100 173 448	100.00%

*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés.

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration SA sont les suivants :

- **Konkur Investments Limited** est détenue à 80% par une filiale à 100% du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Le fonds est géré par la société de gestion SigmaBleyzer Investment Group LLC qui est détenue à 100% par Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.
- Monsieur Charles Beigbeder détient 90% de **Gravitation** qui détient 50% de **GreenAlliance** en partenariat avec Energipole, holding de Monsieur Alain Mallart, qui détient les autres 50%.
- **Cordial Investment and Consulting Limited** : Les actions de Cordial sont détenues à 80% par Monsieur Pierre Danon, le solde étant détenu par ses enfants.

5.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration SA sur les titres émis

5.2.1 Contrat de liquidité et Autocontrôle

AgroGeneration SA a mis en place depuis le 23 juillet 2015, via un intermédiaire financier spécialisé, un contrat de liquidité portant sur les transactions concernant le titre AgroGeneration SA sur le marché NYSE-Alternext de NYSE-Euronext. Ce contrat se conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

AgroGeneration SA a affecté à ce compte de liquidité la somme totale de 124 724,07 € et 488 515 actions.

Au cours de l'exercice, 1 470 000 actions ont été achetées au prix moyen de 0,33 € et 1 411 000 actions ont été vendues au prix moyen de 0,34 €.

Au 31 décembre 2016, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 609 430 actions (soit 0,6% du capital) valorisées pour un montant de 207 K€ (0,40 € par actions) étaient auto-détenues par AgroGeneration SA ;
- les liquidités disponibles au titre de ce contrat se montaient à 128 k€.

5.3 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2016, aucun salarié ne détenait de participation dans le capital d'AgroGeneration S.A. Pour mémoire, la Société a attribué gratuitement des actions à une salariée d'AgroGeneration S.A. L'émission interviendra le 5 juillet 2018 (voir **Section 4.5**).

5.4 Cours de bourse

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration SA cotait 0,34€².

5.5 Délégation d'augmentation du capital

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par

² Source Boursorama



l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

5.6 Succursales existantes

A la date des présentes, AgroGeneration S.A n'a pas de succursale.

6. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

6.1 Protection de l'environnement

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

6.2 Programmes sociaux

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkhiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux.



Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

7. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles

Nous vous informons qu'AgroGeneration SA n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2016.

*

* *



Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.



Fait à Paris, le 21 avril 2017

Michael Bleyzer

Président du Conseil d'administration

AgroGeneration SA

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2016, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

	Nom	Nom pour consolidation	Siège Social	Activité	31 décembre 2016
					%
1.	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Société Holding	Entité Consolidante
2.	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
3.	Haberly Properties Ltd ⁽¹⁾	Haberly	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
4.	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
5.	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
6.	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
7.	Azent Limited Company	Azent	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
8.	Zito Investments Limited ⁽¹⁾	Zito	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
9.	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%
10.	LLC AgroGeneration Ukraine ⁽²⁾	ANN	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%
11.	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev - Ukraine	Société commerciale	100%
12.	AFT-Agro	AFT	Kiev - Ukraine	Société Agricole	100%
13.	Agroziom	AGZ	Sumy - Ukraine	Société Agricole	100%
14.	Vinal Agro	VKD	Lviv - Ukraine	Société Agricole	100%
15.	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv - Ukraine	Société Agricole	100%
16.	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol - Ukraine	Société Agricole	100%
17.	Agrodruztvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol - Ukraine	Société Agricole	100%
18.	Lishchynske	VLV	Zhitomir - Ukraine	Société Agricole	100%
19.	Agro Fund Terestchenko	AFT	Zhitomir - Ukraine	Société Agricole	100%
20.	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
21.	APK Donetsk LLC	DON	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
22.	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
23.	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
24.	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
25.	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
26.	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
27.	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
28.	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
29.	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
30.	Vybor LLC	VYB	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
31.	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv - Ukraine	Société Commerciale	100%
32.	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
33.	Register LLC	Register	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
34.	Tornado Agro-holding PC ⁽³⁾	Tornado	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%

(1) Dans le cadre de la restructuration du groupe Zito Investments Limited et Haberly Properties Ltd ont été fusionnées avec Harmelia Investments Limited et Marrimore Holdings Ltd (respectivement) et n'existent plus en tant qu'entités propres.

(2) En septembre 2016, Agro NovaNyva LLC a changé de dénomination sociale pour devenir AgroGeneration Ukraine LLC.

(3) Tornado Agro-holding PC a été acquise le 1er juin 2016.

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102, al. 2 du Code de commerce)

	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 754 877	4 618 096,40	4 618 096,40	4.925.469,40	5 008. 972,40
Nombre d'actions émises	35 097 534	92 361 928	92 361 928	98 509 388	100 173 448
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	1 463 414			129 126 960	122 726 448
- par droit de souscription	2 649 373	4 820 641	4 770 641	4 793 917	5 088 917
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T)	14 922 447	17 171 583	12 517 095	19 678 059	19 532 000
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(2 847 599)	(4 669 530)	(8 801 200)	(7 395 124)	(3 004 662)
Charge fiscale	-	-	-	-	-
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(3 325 516)	(8 917 668)	(7 890 306)	(43 766 977)	(21 482 000)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-	- 0	- 0	- 0	- 0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	-	- 0	- 0	- 0	- 0
Dividendes versé à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7	6	2	2	2
Montant de la masse salariale	798 522	647 208	336 150	383 107	194 387
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	326 478	245 658	136 563	109 097	90 806

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-100, al. 7 du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	20 juin 2016 6 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016
2	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions que la Société pourrait détenir dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	20 juin 2016 7 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre AGG en 2016

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
3	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à ses titres de créances, dont le montant nominal ne pourra excéder 80.000.000 € ou la contre-valeur en euros de ce montant au moment de la date de décision d'émission.	20 juin 2016 8 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016
4	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, en vue de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société et/ou à des titres de créance dont le montant nominal ne pourra excéder 80.000.000 € ou la contre-valeur en euros de ce montant au moment de la date de décision d'émission.	20 juin 2016 9 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
5	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance dont le montant nominal ne pourra excéder 80.000.000 € par voie d'offre visée à l'article L. 411 2 II du Code monétaire et financier (c'est-à-dire une offre (i) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le comptes de tiers ou (ii) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre).	20 juin 2016 10 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
6	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre dans le cadre de toute émission réalisée en application des 8 ^{ème} , 9 ^{ème} et 10 ^{ème} résolution en cas de demande excédentaire au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (dans le délai de 30 jours à compter de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale).	20 juin 2016 11 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016
7	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise, conformément à l'Article L. 225-129-6 du Code du commerce et à l'Article L. 3332-1 du Code du travail, pour un montant nominal maximal de 3% du capital social au jour de la décision d'émission.	20 juin 2016 12 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
8	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait légalement admise, sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou élévation de la valeur nominale des actions, pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €.	20 juin 2016 13 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
9	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital par émission d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs (i.e., (i) investisseurs qualifiés ou cercle restreint d'investisseurs que ce soit des personnes physiques ou morales ou des OPCVM, et (ii) investissant chacun pour un montant unitaire de souscription supérieur à 25.000 € pour une personne morale ou un fonds et à 5.000 € pour une personne physique) pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances accès au capital de la société et/ou à des titres de créances dont le montant nominal ne pourra excéder 80.000.000 € ou la contre-valeur en euros de ce montant au moment de la date de décision d'émission.</p>	<p>20 juin 2016 14^{ème} résolution</p>	<p>18 mois</p>	<p>Délégation non mise en oeuvre en 2016</p>

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
10	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, en vue d'émettre et d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société ou groupements qui lui sont liés, pour une valeur nominal maximale de 5% du capital social au jour de la mise en oeuvre de la délégation.	20 juin 2016 15 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2016
10	Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions, existantes ou à émettre, de la société aux salariés du groupe ainsi qu'aux mandataires sociaux de la société ou de sociétés du groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, dans la limite de 2% du capital de la Société existant au jour où le Conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions.	20 juin 2016 16 ^{ème} résolution	38 mois	Décision du Conseil d'administration du 5 juillet 2016

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
11	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, en vue d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des (i) personnes morales ou physiques, françaises ou étrangères, liées à la société ou à l'une de ses sociétés affiliées par un contrat de consulting ou un contrat commercial, (ii) actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas des personnes morales, et (iii) dirigeants ou salariés de la société ou de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, pour une valeur nominale maximale de 5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation.</p>	<p>20 juin 2016 17^{ème} résolution</p>	<p>18 mois</p>	<p>Délégation non mise en œuvre en 2016</p>